

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 02 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi deux novembre à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : vendredi 27 octobre 2023

Etaient présents :

|     |                |           |                        |     |         |               |                        |
|-----|----------------|-----------|------------------------|-----|---------|---------------|------------------------|
| M.  | LECOURIEUX     | Eddie     | Maire                  | Mme | TU      | Marie-Thérèse | Conseillère municipale |
| Mme | SANMOHAMAT     | Rusmaeni  | 2ème adjoint           | M.  | TOFILI  | Raphaël       | Conseiller municipal   |
| Mme | RIVIERE        | Elizabeth | 4ème adjoint           | M.  | GOYON   | Mathieu       | Conseiller municipal   |
| M.  | BERTHELOT      | Olivier   | 5ème adjoint           | M.  | N'GUELA | Carl          | Conseiller municipal   |
| Mme | WEDE           | Sabrina   | 6ème adjoint           | Mme | POIA    | Ivy           | Conseillère municipale |
| M.  | BAUDRY         | Michel    | 7ème adjoint           | Mme | MOREAU  | Laure         | Conseillère municipale |
| Mme | BOLO           | Valérie   | 8ème adjoint           | Mme | JULIÉ   | Nina          | Conseillère municipale |
| M.  | PAAGALUA       | Lionel    | 9ème adjoint           | M.  | LELONG  | Mickaël       | Conseiller municipal   |
| Mme | FERRALI        | Elodie    | 10ème adjoint          | M.  | PARENT  | Frédéric      | Conseiller municipal   |
| Mme | COURTOT        | Chantal   | Conseillère municipale | M.  | BOANO   | Jean-Irénée   | Conseiller municipal   |
| Mme | JALABERT       | Nadine    | Conseillère municipale | M.  | PIDJOT  | Romuald       | Conseiller municipal   |
| Mme | WANTAR-TASIPAN | Sandrine  | Conseillère municipale | M.  | SAO     | Petelo        | Conseiller municipal   |

Représentés :

M. Jean-Jacques AFCHAIN (procuration donnée à M. Eddie LECOURIEUX)  
M. Maurice PELAGE (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)  
Mme Marguerite FILIMOHAAU (procuration donnée à M. Olivier BERTHELOT)  
M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)  
Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à Mme Sabrina WEDE)  
M. Pierre-Louis ALGAYRES (procuration donnée à M. Lionel PAAGALUA)  
Mme Vaea FROGIER (procuration donnée à Sandrine WANTAR-TASIPAN)  
M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Raphaël TOFILI)  
M. Georges TARAHAU (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI)  
Mme Catherine KRIVOBOK (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)

Absente :

Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

**formant la majorité des membres en exercice.**

\* \* \* \*

|                         |   |    |
|-------------------------|---|----|
| Conseillers en exercice | : | 35 |
| Conseillers présents    | : | 24 |
| Nombre de votants       | : | 34 |

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

M. Romuald PIDJOT est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 107/23/XI

PORTANT APPROBATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT  
DE LA RUE DES LETCHIS A YAHOUE

**Le conseil municipal de la ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 02 novembre 2023,**

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la note explicative de synthèse n°74/2023 du 27 octobre 2023,

Sur proposition de la commission municipale chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement, en date du 17 octobre 2023, et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

Article 1 : Le programme des travaux d'assainissement de la rue des LETCHIS, ci-annexé est approuvé.

Article 2 : Le Maire ou son représentant est habilité à signer les marchés et avenants éventuels avec les entreprises qui seront proposées par la Commission d'Appel d'Offres ainsi que tous les actes ou conventions liés à cette opération.

Article 3 : Les dépenses seront imputées au budget assainissement sur le chapitre d'investissement n°1900 « Assainissement divers secteurs 2024 », dans la limite des crédits inscrits.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 02 NOVEMBRE 2023

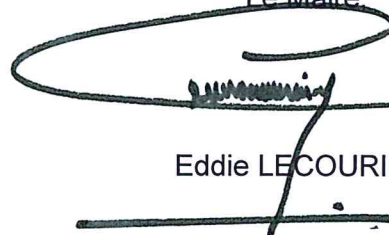
Le secrétaire de séance,

Romuald PIDJOT



Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

Le Maire

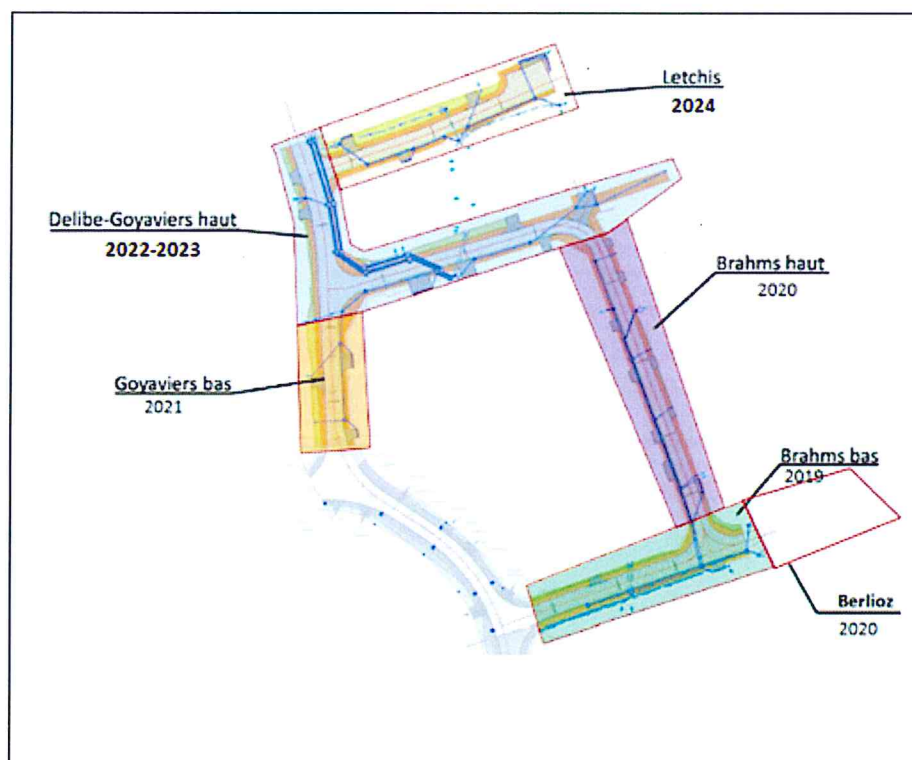


Eddie LECOURIEUX



# PROGRAMME

## ASSAINISSEMENT DE LA RUE DES LECHIS YAHOUÉ



Septembre 2023



# Mémoire de présentation

## 1. Finalité et enjeux

### a. Etat des lieux / Problématique

Compte tenu, d'une part, de l'urbanisation importante du quartier de YAHOUÉ et, d'autre part, de l'état du réseau actuel, la Ville du MONT-DORE envisage de redimensionner le réseau d'assainissement de la « rue des GOYAVIERS », en adéquation avec les débits actuels du bassin versant.

### b. Solution et objectifs

Il est ainsi projeté des travaux portant sur :

- la réalisation d'un réseau d'assainissement, de trottoirs et de reprise de la chaussée sur la rue des Letchis pour un linéaire d'environ 80 ml.

## 2. Description des travaux

Les travaux consistent :

- au redimensionnement des ouvrages de collecte et de gestion des eaux ;
- à la création d'ouvrages de récupération des eaux (têtes d'ouvrage,...) ;
- à la pose de canalisations pour évacuer les eaux récupérées vers les exutoires existants ;
- à la réfection de la chaussée avec reprise des dévers si nécessaire ;
- à la pose de bordures et à l'élargissement des voies ;
- à la reprise des accotements avec apport de schiste et compactage.

## 3. Estimation financière

Le coût de l'opération (études, fournitures et équipements, travaux, aléas et frais divers) est estimé à : **28 620 000 F CFP TTC.**

## 4. Plan de financement

Sur le budget annexe ASSAINISSEMENT de la Ville du Mont-Dore :

| Libellé                           | TOTAL en FCFP TTC | 2024              |
|-----------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Dépenses d'investissement</b>  |                   |                   |
| Travaux                           | 28 620 000        | 28 620 00         |
| <b>TOTAL DES DEPENSES</b>         | <b>28 620 00</b>  | <b>28 620 00</b>  |
| <b>Recettes d'investissement</b>  |                   |                   |
| Soutien à l'investissement (70%)* | 20 034 000        | 20 034 000        |
| <b>TOTAL DES RECETTES</b>         | <b>20 034 000</b> | <b>20 034 000</b> |

\*taux calculé sur la base d'une dépense subventionnable de 27 000 000 F CFP HT

## 5. Calendrier prévisionnel

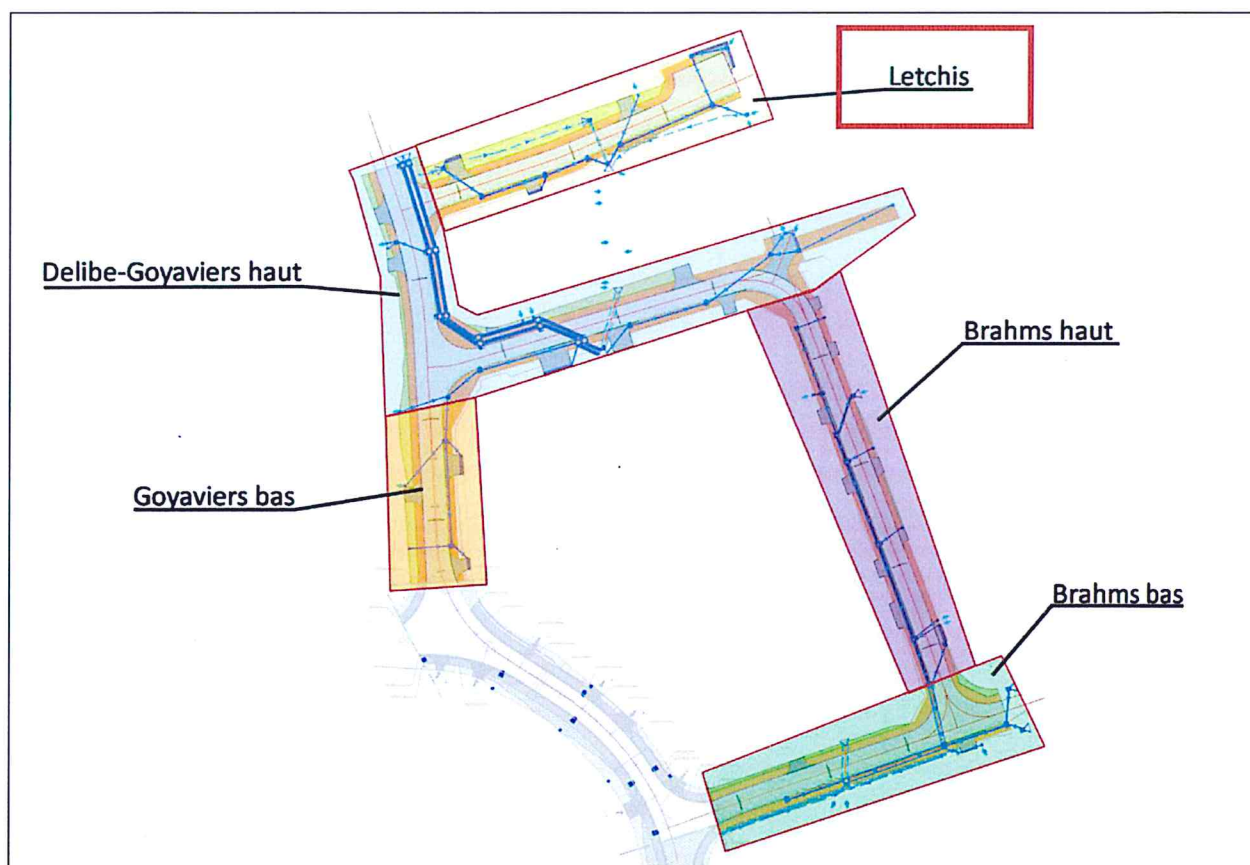
### a. Echancier physique

- Appel d'offres : Septembre 2023
- Délais travaux : 3 mois
- Début des travaux : Janvier 2024
- Fin des travaux : Avril 2024

### b. Echancier financier

| Etape | 2024             | Total            |
|-------|------------------|------------------|
|       | Travaux          |                  |
| FCFP  | 28 620 000 F CFP | 28 620 000 F CFP |

## 6. Plan de situation



## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET : Approbation du programme des travaux d'assainissement de la rue des Letchis à Yahoué.**

P.J.: - Projet de délibération,  
- Programme de travaux.

### **Finalité et enjeux**

Le réseau principal d'assainissement de la rue des Goyaviers (quartier de Yahoué) traverse les lotissements « Les Horizons » et « Soulard 2 ». A celui-ci sont connectés les tronçons de réseau d'assainissement amont dont celui de la rue des Letchis.

La densification urbaine du secteur génère des débits collectés qui nécessitent un redimensionnement du réseau pour permettre un meilleur fonctionnement hydraulique et améliorer les conditions d'entretien en certains endroits.

Tels sont les travaux décrits dans la fiche programme jointe.

### **Estimation financière et plan de financement**

Le coût de l'opération est estimé à 28 620 000 FCFP TTC (études, fournitures et équipements, travaux, aléas et frais divers).

Les travaux sont financés par l'Etat dans le cadre du « Soutien à l'investissement 2023 » à hauteur de 70%.

### **Calendrier prévisionnel physique et financier**

Les études ont permis le phasage des travaux de la rue en tranches fonctionnelles, par tronçons de réseaux d'assainissement qui y sont raccordés. Les travaux de la partie aval, au croisement entre la rue des Goyaviers et de la rue des Letchis ont été réalisés en 2023.

Il est ainsi proposé de continuer les travaux sur la rue des Letchis sur un linéaire d'environ 80 ml et dont le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Appel d'offres : Septembre 2023
- Délais travaux : 3 mois
- Début des travaux : Janvier 2024
- Fin des travaux : Avril 2024

### **Projet de délibération**

Le projet de délibération prévoit ainsi d'approuver le programme de l'opération et d'habiliter le Maire à signer les marchés, les avenants éventuels avec les entreprises qui seront proposées par la commission d'appel d'offres.

### **Observations de la commission chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement, en date du 17 octobre 2023 :**

*Mme JULIÉ souhaite savoir si les travaux ont débuté.*

*M. MARTINEZ répond par la négative. En revanche, la servitude d'assainissement reliant le lotissement Cherubini au lotissement Soulard est en travaux.*

*Mme JULIÉ indique que les administrés ont connu beaucoup d'inondations. Elle ajoute qu'à l'époque, il y avait un réservoir de rétention d'eau mais avec l'urbanisation et notamment les administrés qui ont construit leur habitation, ce réservoir a été comblé. Ce qui explique peut-être ces inondations.*

*M. MARTINEZ explique que le bassin d'orage existe toujours. La Ville avait souhaité l'agrandir pour mieux réguler le débit des réseaux mais elle est contrainte par le foncier privé qui l'entoure.*



Mme JULIÉ demande s'il n'est pas possible d'agir sur le foncier privé par le biais d'une réglementation pour l'intérêt public.

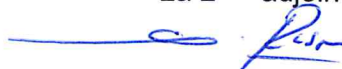
M. MARTINEZ répond qu'il ne sait pas si cela est possible et qu'il est délicat de toucher au foncier du particulier.

**Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.**

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 27 OCT. 2023

Pour Le Maire empêché et par délégation,  
La 2<sup>ème</sup> adjointe,



Rusmaeni SANMOHAMAT

